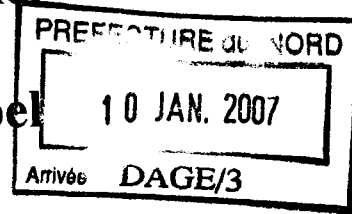


59.2007.00082

Monsieur DERYCK Daniel
200 Vanbleu Straete
59670 Sainte Marie Cappel



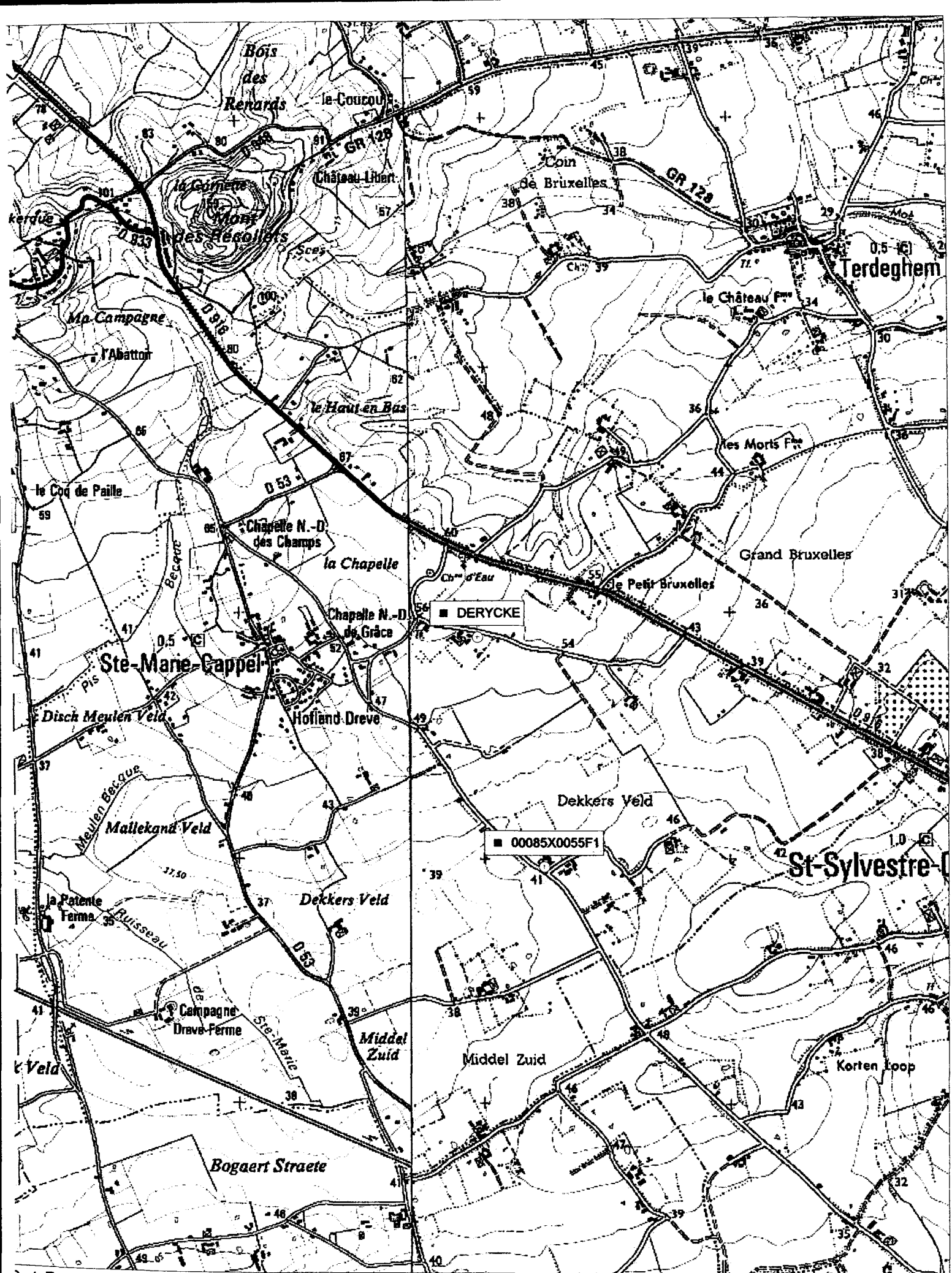
**Demande d'autorisation de création et d'exploitation
d'un Forage à Sainte Marie Cappel**

- Usage Agricole :
- Abreuvement des animaux
 - Lavage des bâtiments d'élevage –
salle de traite
 - Remplissage des pulvérisateurs
 - Eau domestique pour l'habitation de
l'exploitant

H 10536

Janvier 2007

DERYCKE Daniel
200 Van Bleu Straete
59670 STE MARIE CAPPEL
Tel 03 28 43 95 48
Fax FR 21 447 676 149



DEMANDE DE PRELEVEMENT D'EAUX SOUTERRAINES

F.1

Application des décrets :

- n° 93-742 du 29 Mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration,
- n° 93-743 du 29 Mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration,

pris pour application de l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 Janvier 1992 sur l'eau.

1 - DEMANDEUR

◆ Personne physique :

Nom et prénom : DERYCKE DANIEL
Adresse : 200 - VANBLEU - STRAETE
Code Postal : 59 670 Ville : STE THIEOY CAPEL
Téléphone : 0328439558 TP : 06 4514 0591

◆ Personne morale :

Raison sociale ou dénomination :
Forme juridique :
Adresse du siège social :
Code Postal : Ville :
Nom, prénom et qualité du signataire :
Responsable à contacter : Téléphone :

2 - LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Code postal : 59 670 Commune : STE THIEOY CAPEL
Adresse : 200 - VANBLEU - STRAETE
Lieu dit et cadastre : SECTION - ZA N° 133 - 1ha 10 a. 60 Ca

(Positionner l'installation sur un extrait de carte IGN au 1/25000e et également sur un extrait du plan cadastral au 1/1000e, 1/2000e ou 1/5000e.)

3 - NATURE DE L'INSTALLATION

Forage(s) : 1 Puits :
Autre(s) :
Profondeur(s) prévue(s) : 13.5 mètres
Aquifère capté : Nappe du Landenien

Il s'agit : d'une création d'un ouvrage d'appoint de remplacement de secours

L'ouvrage : est à réaliser existe déjà

(S'il s'agit de la modification d'une installation déjà déclarée fournir une copie de la déclaration.)

Le demandeur est propriétaire de l'installation : Oui Non

(si non, fournir une autorisation du propriétaire, une copie du contrat de fermage ou de tout autre document.)

Le demandeur est l'exploitant de l'installation : Oui Non

(si non, indiquer toutes les coordonnées de l'exploitant ou, si possible, fournir une copie du contrat de fermage ou de tout autre document.)

4 - NOMENCLATURE

Rubrique(s) : 1.50

5 - CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

Elles seront fournies sous forme d'une coupe technique prévisionnelle ou réelle selon les cas, et donnant, entre autres, les informations suivantes avec indication des profondeurs supposées ou réelles :

- la nature des terrains encaissants,
- le ou les aquifères traversés,
- le ou les divers diamètres.

- . la longueur prévue,
- . la nature, le diamètre et la section des tubages, pleins ou crépinés,
- . éventuellement la nature et la granulométrie du massif filtrant,
- . la position des différentes cimentations, tant le long des tubages qu'en tête de l'ouvrage.
- . la position présumée de la nappe au repos.

6 - PRODUCTION ET UTILISATION

. Débits d'exploitation souhaités (indiquer les valeurs maximales) :

♦ 3,5 m3/heure

♦ 5 m3/jour

♦ 995 m3/an

. Usage(s) de l'eau : Domestique + agricole - arrosement des annuaires
lavage + remplissage des puits

. Joindre une justification des besoins ci-dessus mentionnés.

. L'eau utilisée est destinée à une installation classée pour la protection de l'environnement : Oui Non
(Il s'agit des installations classées telles que définies par la loi du 19/7/76 et du décret du 21/9/77).

7 - IMPACT SUR LES EAUX ET LE MILIEU AQUATIQUE

. Fournir un document indiquant, compte tenu des variations saisonnières et climatiques, les incidences de l'opération sur :

- . la ressource en eau,
- . le milieu aquatique s'il y a lieu,
- . l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, s'il y a lieu,
- . les risques de pollution des eaux tant superficielles que souterraines,

du fait :

- . des travaux d'exécution de l'installation,
- . de son exploitation.

Préciser, s'il y a lieu, la compatibilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

8 - MOYENS DE SURVEILLANCE

. Dispositif de contrôle du débit (il doit répondre aux normes de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie qui apporte une aide financière à sa mise en place) :

..... Pose d'un compteur agréé

..... Type Volt ou SHULMBERGER

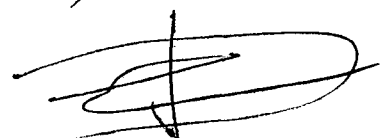
. Dispositif de contrôle du niveau de la nappe :

- . dans l'ouvrage d'exploitation : Tube - PIEZOMÉTRIQUE
- . par piézomètre(s) :

Fait à Ste Jean capel le 20.12.06

Par J. D. ERYCKE - Daniel

Signature :



PRELEVEMENT D'EAUX SOUTERRAINES

1 - DEMANDEUR

Nom et prénom : DERYCKE DANIEL
Adresse : 200 VANBLEEL - STRAETE
Code Postal : 59670 Ville : STE JANE CAPPEL
Téléphone : 03 28 53 95 48 TP : 06 15 14 05 91

2 - LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Code postal : Commune :
Adresse :
Lieudit et cadastre :

(Joindre un extrait de carte IGN au 1/25000e ou un extrait du plan cadastral indiquant la position du forage.)

3 - NATURE DE L'INSTALLATION

Forage(s) : 1 Puits :
Autre(s) :
Profondeur(s) : 135 mètres
Aquifère capté : Nappe du Landemien

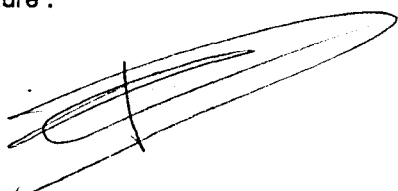
(Joindre une coupe de l'ouvrage fournie par le foreur.)

Date de déclaration article 131 du code minier : H 10536
N° d'enregistrement : Le 14.12.06

4 - PRODUCTION ET UTILISATION

Débits d'exploitation (indiquer les valeurs maximales) :
♦ 35 m3/heure
♦ 5 m3/jour
♦ 995 m3/an
Usage(s) de l'eau : Domestique et exploitation agricole

Fait à STE JANE CAPPEL le 20.12.06
Par M DERYCKE DANIEL
Signature :





PREFECTURE du NORD

RECEPISSE DE DECLARATION
CONCERNANT
CREATION ET EXPLOITATION D'UN FORAGE A SAINTE MARIE CAPPEL
COMMUNE DE SAINTE-MARIE-CAPPEL

Dossier n° 59-2007-00082

Le préfet du NORD
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre Nationale du Mérite

VU le code de l'environnement ;

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement reçu le 09/05/2007, présenté par Monsieur DERYCK Daniel, enregistré sous le n° 59-2007-00082 et relatif à :
CREATION ET EXPLOITATION D'UN FORAGE A SAINTE MARIE CAPPEL;

donne récépissé à Monsieur DERYCK Daniel

de sa déclaration concernant :

CREATION ET EXPLOITATION D'UN FORAGE A SAINTE MARIE CAPPEL

dont la réalisation est prévue sur la commune de SAINTE-MARIE-CAPPEL.

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L 214-3 du code de l'environnement. Les rubriques du tableau de l'article R214-1 du code de l'environnement concernées sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
1.1.1.0	Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau. (D)	Déclaration	Arrêté du 11 septembre 2003

Le déclarant devra respecter les prescriptions générales définies dans les arrêtés dont les références sont indiquées dans le tableau ci-dessus et qui sont joints au présent récépissé.

Au vu des pièces constitutives du dossier complet, il n'est pas envisagé de faire opposition à cette déclaration, aussi le déclarant peut débiter son opération dès réception du présent récépissé, sans attendre le délai de 2 mois imparti à l'administration pour faire une telle opposition.

Copies de la déclaration et de ce récépissé sont adressées à la mairie de la commune de **SAINTE-MARIE-CAPPEL** où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture du **NORD** durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent à compter de la date de son affichage à la mairie de la commune de **SAINTE-MARIE-CAPPEL** par les tiers dans un délai de quatre ans dans les conditions définies à l'article L514-6 du code de l'environnement.

En application de l'article R214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, **avant réalisation** à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Les agents mentionnés à l'article L 216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations objet de la déclaration à tout moment, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Le 21/05/07

**A Lambersart
Pour le préfet du **NORD** et par délégation,
Pour le **Chef du Service de Police de l'Eau,**
Le **Chef de Cellule****



Jean-Marie LOISEL

PJ : liste des arrêtés de prescription générale

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez à un droit d'accès et de restriction aux informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au service instructeur police de l'eau indiqué ci-dessus ou un e-mail à MISE59.SN-Nord-PdC@equipement.gouv.fr



PRÉFECTURE du NORD

Service de la navigation du
Nord Pas-de-Calais



Service départemental de
police de l'eau du Nord -
hors cours d'eau
domaniaux

92 avenue Pasteur

59831 LAMBERSART

Dossier suivi par : Gauthier
TURCO

Tél. : 03.20.00.50.55
Fax : 03.20.93.11.20

Réf. : 59-2007-00082

Mèl : gauthier.turco@equipement.gouv.fr
Ref : JML/GT N°396/SPE59

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L214-1 à 214-6 du code de
l'environnement : Création et exploitation d'un forage à Ste Marie Cappel
Courier de notification
LAMBERSART, le 21/05/07

Monsieur,

Par courrier en date du 09/05/07 , vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
CREATION ET EXPLOITATION D'UN FORAGE A SAINTE MARIE CAPPEL

dossier enregistré sous le numéro : 59-2007-00082.

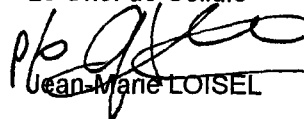
Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

Il n'est pas envisagé de faire opposition à votre autorisation, aussi le récépissé ci-joint stipule que vous pouvez commencer votre opération sans attendre le délai de 2 mois imparti à l'administration pour faire une telle opposition.

Par ailleurs vous trouverez également le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression des mes salutations distinguées.

Pour le Chef du Service de Police de l'Eau,
Le Chef de Cellule



Jean-Marie LOISEL